



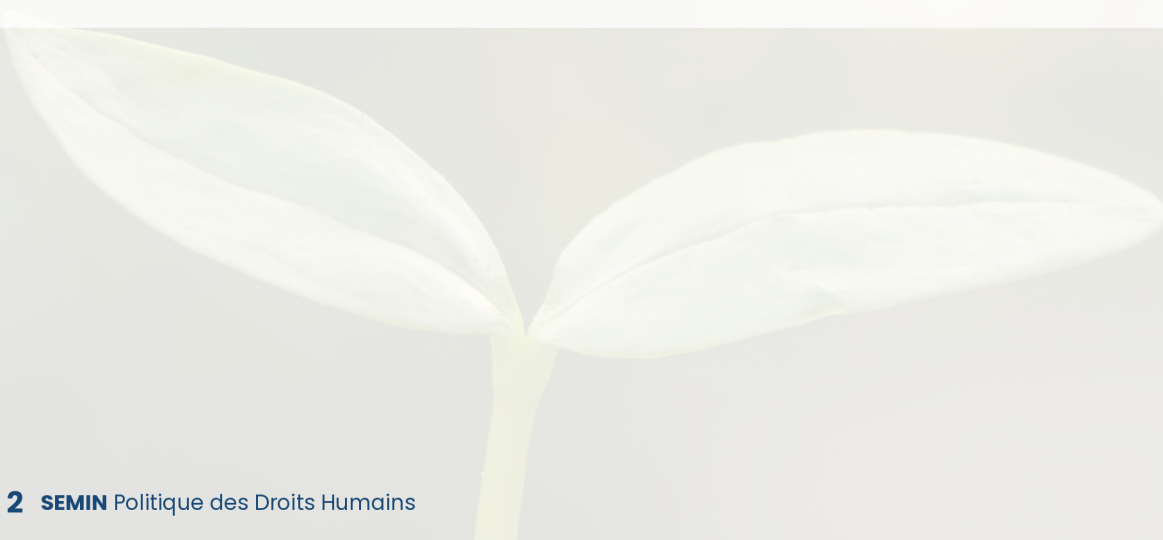
**& RESPONSABLE
ENGAGÉ**



**POLITIQUE
DES DROITS HUMAINS**



“Nous ne
serons
durables
que si nous
sommes
responsables.”



SOMMAIRE

Objectifs et champ d'application	4
Mise en œuvre	11
Mécanisme d'alerte	11

NOS ENGAGEMENTS

Santé et sécurité au travail	6
Egalité des chances et discrimination	6
Liberté d'expression	7
Liberté d'association et de représentation collective	7
Travail sans harcèlement	8
Travail des enfants	8
Travail forcé	9
Travail dissimulé	9
Vie privée et confidentialité des données	10

OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION

Depuis 1838, SEMIN **capitalise sur le respect de valeurs clés partagées par tous ses collaborateurs et a la volonté d'exercer ses activités dans le respect de droits humains universellement reconnus.**

SEMIN est engagé dans une démarche volontaire de développement durable (responsabilité sociale de l'entreprise) en étant **signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2023.**

En tant qu'entreprise familiale et portant des valeurs humaines, le Groupe SEMIN s'engage à **respecter, protéger et à promouvoir les principes fondamentaux des Droits de l'Homme internationalement reconnus**, tels que définis notamment par la Charte internationale des droits de l'Homme, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et les 8 Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

La Politique Droits Humains formalise cet engagement et complète les autres politiques et chartes du groupe (RSE, éthique, Santé et sécurité au travail, Ressources Humaines, Environnement...). Cette Politique s'applique **à l'ensemble des entités du Groupe, de la société SEMIN SAS et des sociétés faisant partie du groupe.**

Elle est **applicable à tous les collaborateurs**, ce qui inclut chaque individu travaillant pour le Groupe dans le monde : salariés à temps plein ou partiel, en CDI ou en CDD, et intérimaires.

Elle sera **également transmise auprès des parties prenantes** avec lesquelles le Groupe est en relation (clients, fournisseurs, communautés locales...).

SEMIN se conforme aux législations internationales et aux exigences juridiques locales.

En cas de conflit entre les lois locales et les engagements contenus dans sa Politique, SEMIN cherche à appliquer les exigences les plus protectrices en matière de Droits Humains.





NOS ENGAGEMENTS



*Santé et sécurité au travail
Égalité des chances et discrimination*

*Liberté d'expression
Liberté d'association et de représentation collective*

*Travail sans harcèlement
Travail des enfants*

*Travail forcé
Travail dissimulé*

Vie privée et confidentialité des données



NOS ENGAGEMENTS

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La **santé et la sécurité au travail** constituent des **exigences fondamentales pour SEMIN**. Il est le premier engagement de notre démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

La volonté du Groupe est **d'offrir un environnement de travail sain et sécuritaire pour tous**. C'est ainsi que SEMIN envisage sa responsabilité humaine, sa croissance durable et son efficience économique. **SEMIN veille à se conformer aux obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail dans l'ensemble de ses entités et géographies**, et s'engage à agir pour préserver la santé, la sécurité et la qualité des conditions de travail.

SEMIN met en œuvre un **système de gestion des risques santé-sécurité** afin de les prévenir et, le cas échéant, d'y remédier.

SEMIN s'engage à fournir la formation et les outils appropriés pour réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles liées à l'activité professionnelle.

OBJECTIFS 2028

- Taux de fréquence des accidents avec arrêt < à 15
- 100% de nos salariés couverts par une assurance santé complémentaire

ÉGALITÉ DES CHANCES ET DISCRIMINATION

Respecter et valoriser l'humain en se développant de façon inclusive, tel est l'engagement de SEMIN.

Son objectif est de proposer une atmosphère, des lieux de travail propices à la formation, l'évolution professionnelle et l'épanouissement personnel de ses collaboratrices et collaborateurs. Et ce, en défendant l'égalité des chances, la parité et la mixité au sein de son organisation.

SEMIN s'engage à **maintenir un environnement de travail équitable et ouvert à tous, exempt de tout favoritisme, violence, ou autre forme de discrimination**, y compris fondée sur les origines sociales, culturelles, l'âge, la race, le sexe, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses, le handicap, la situation familiale, etc.

La conviction portée par SEMIN est que **la diversité des talents et des personnes** contribuera au développement du Groupe et sera **source de créativité et d'innovation** grâce à la variété des parcours et des expériences des salariés.

OBJECTIF 2028

- 100% des salariés ont suivi les 3 parcours REMIXT sur l'inclusion et la diversité

NOS ENGAGEMENTS

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Le **dialogue social est essentiel pour accompagner le développement du Groupe SEMIN**. Cette relation responsable est basée sur la confiance, l'anticipation et la transparence.

Encourager le dialogue permet de se rapprocher au plus près de l'ensemble des collaborateurs du Groupe et de donner ainsi l'**opportunité à chacun de faire entendre sa voix**.

Les managers sont l'un des **acteurs de ce dialogue** et encouragent les **échanges avec les collaborateurs** grâce notamment à la mise en place de moments privilégiés d'échanges.

En complément du management de proximité, SEMIN met à disposition des outils et des **mesures objectives** comme des enquêtes pour évaluer le climat social et prendre des mesures correctives en cas d'insatisfaction.

OBJECTIF 2028

- 100% des managers formés à la pratique de la communication managériale

LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DE REPRÉSENTATION COLLECTIVE

La **liberté d'association et le droit de représentation collective** ont pour but de permettre aux employés de constituer ou non des organisations de leur choix et de s'y affilier ou non afin de défendre leurs intérêts au sein de l'entreprise.

Dans tous les pays où le Groupe est présent, il **garantit l'exercice des droits syndicaux et respecte le droit des collaborateurs de rejoindre les syndicats ou les organisations de travailleurs de leur choix**.

Au niveau local, dès lors que cela est requis par les législations des pays dans lesquels le Groupe SEMIN est implanté, il existe une **représentation des salariés**, notamment en France avec l'animation du CSE et l'organisation des élections professionnelles.

OBJECTIF 2028

- Réalisation des CSE selon les modalités légales et signatures d'accords sur les conditions de travail

NOS ENGAGEMENTS

TRAVAIL SANS HARCÈLEMENT

SEMIN est attaché à ce que **nul ne puisse faire l'objet d'agissements entraînant une atteinte à ses droits et à sa dignité.**

La volonté est de **maintenir un environnement de travail exempt de harcèlement, de violence ou de toute action créant un lieu de travail menaçant.** Cela inclut toute attitude, toute forme de comportement ou toute situation pouvant être qualifiée de harcèlement.

Le Groupe prendra toutes les **mesures nécessaires pour prévenir**, notamment par la sensibilisation, **ou sanctionner** toute forme de harcèlement moral ou sexuel.

OBJECTIF 2028

- 100% des alertes ont fait l'objet d'une enquête

TRAVAIL DES ENFANTS

SEMIN s'engage à respecter strictement la limite d'âge fixée dans la législation de chacun des pays où il opère et à ne jamais faire travailler un enfant de moins de 15 ans dans quelque pays que ce soit.

Il fait preuve de la **plus grande vigilance dans le choix de ses fournisseurs et prestataires et refuse de travailler ou cesse immédiatement de travailler avec ceux qui font travailler des enfants dont l'âge serait inférieur à la limite légale** ou qui aurait moins de 15 ans.

Il interdit tout **travail dangereux** et tout **travail de nuit** pour les personnes âgées de moins de 18 ans.

OBJECTIF 2028

- Vérification de l'âge pour chaque embauche, lors du processus

NOS ENGAGEMENTS

TRAVAIL FORCÉ

SEMIN n'a **pas recours au travail forcé, à la servitude ou au travail obligatoire**, et tous ses employés sont libres de mettre fin à leur emploi à tout moment, en fournissant un préavis raisonnable.

SEMIN **s'attache à exercer un contrôle rigoureux vis-à-vis des fournisseurs et prestataires de services qui pourraient avoir recours à des personnes travaillant sous la contrainte ou la menace.**

Si tel était le cas, le Groupe mettrait en œuvre un **plan d'action correctif** avec le partenaire et, à défaut de résultat satisfaisant, cesserait toute relation avec le fournisseur ou prestataire concerné.

OBJECTIF 2028

- Sensibilisation et rappel dans la charte éthique SEMIN

TRAVAIL DISSIMULÉ

Le travail dissimulé consiste à ne pas déclarer officiellement auprès des autorités compétentes une personne qui travaille dans l'entreprise, la privant ainsi de ses droits sociaux et privant la collectivité des cotisations sociales associées à son travail.

SEMIN s'engage, dans tous les pays où il est présent, **à ne jamais recourir au travail dissimulé**, et veille à donner des directives en ce sens.

OBJECTIF 2028

- Respect de ne pas pratiquer le travail dissimulé et vérification par le service RH

NOS ENGAGEMENTS

VIE PRIVÉE ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

SEMIN s'engage à protéger la confidentialité des informations privées qui nous sont communiquées par toutes les parties prenantes, selon la réglementation applicable.

SEMIN s'engage à respecter la vie privée des collaborateurs et à leur permettre de trouver un équilibre entre leur vie privée et leur vie professionnelle. La volonté est de **créer un environnement de travail qui favorise la conciliation entre l'organisation collective et les besoins individuels.**

Consciente que le bien-être et la qualité des conditions de vie au travail des salariés constituent un levier essentiel de la performance sociale et économique de l'entreprise, la démarche Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) déjà engagée au sein de l'entreprise est un axe important de la politique sociale de SEMIN, qui répond à ses enjeux de développement.

OBJECTIF 2028

- Appliquer les actions décidées dans l'accord QVTC signé en décembre 2024 pour 3 ans

MISE EN OEUVRE

SEMIN s'engage à **faire vivre la Politique des Droits Humains à travers la stratégie de l'entreprise, son organisation, ses pratiques et sa culture.**

Le Comité RSE est l'instance de supervision et de suivi de la présente Politique. Il est chargé de sa révision afin de tenir compte des évolutions internes et externes.

La mise en œuvre de la Politique s'appuie sur les fonctions managériales et opérationnelles du Groupe.

Cette Politique, communiquée aux nouveaux collaborateurs lors de leur embauche, est disponible sur les supports de communication internes, afin que chacun puisse s'y référer. Elle est également disponible sur le site internet de SEMIN.

Plusieurs programmes de formations obligatoires

sont mis en place afin de sensibiliser notre personnel aux droits humains, comme la discrimination, l'éthique des affaires, la sécurité... Nos fournisseurs s'engagent à respecter ces normes, reflétées dans notre Politique d'Achats responsables et le code de conduite associé.

SEMIN **rend compte dans son rapport annuel** des réalisations concrètes de l'année écoulée, participant au déploiement de la Politique.

MÉCANISME D'ALERTE

SEMIN s'engage à mettre à disposition des moyens pour recueillir et traiter, dans le respect des droits des personnes concernées, toute alerte relative à ses activités et à leur éventuel impact négatif sur les droits humains.

Chaque collaborateur peut, en toutes circonstances, en cas de préoccupation, de doute ou de question, en faire part à sa hiérarchie, à son correspondant RH ou responsable RH ou comité RSE.

Un collaborateur ayant connaissance ou étant victime d'atteinte aux Droits Humains peut effectuer un signalement, en toute confidentialité, via le système d'alerte (application de la procédure d'alerte): toutleservicerh@semin.com

SEMIN interdit toutes formes de représailles à l'encontre d'un collaborateur ayant recours au dispositif d'alerte interne pour exprimer de bonne foi ses préoccupations.



COPYRIGHT ©2024 SEMIN
Tous droits réservés

Octobre – Version 1 – FR